

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2017

*Etaient présents : M. ANTOINE, Mme BEGORRE-MAIRE, Mme BERTIN, Mme DELCAMBRE, M. DENIS Christian, M. DENIS Laurent, M. GLODKOWSKI, Mme GOUSSOT Mme HEQUILY, M. HUSSON, M. JACQUES, Mme MALHOMME, M.MEDART, M. MOUTON M.PRIGENT, M. RIONDE,*

*Absents excusés, Mme BASTIEN procuration Mme BEGORRE MAIRE, Mme QUENU procuration à M. RIONDE, Mme GASC procuration Mme GOUSSOT, M. GENDEL procuration M. PRIGENT, Mme SUPELJAK procuration Mme BERTIN*

*Absents : Mme REFF, M. GERARDIN (arrivé à 20h23)*

Choix du secrétaire de séance : M. HUSSON Gérard

- Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2017 proposé par M. Antoine secrétaire de séance est validé.
- M. Médart informe que dans le cadre des délégations au maire il n'y a pas eu de décision

- **1 / AVIS SUR ARRET DEFINITIF D'UTILISATION DE LA CANALISATION DE TRANSPORT D'OXYGENE DN 125 POMPEY – NANCY SUR LES COMMUNES DE LAY SAINT CHRISTOPHE ET MALZEVILLE**

La société AIR LIQUIDE a été autorisée à exploiter, par arrêté préfectoral du 4 juin 1964 une canalisation de transport d'oxygène entre Nancy et Pompey. Un tronçon situé entre Lay Saint Christophe et Malzéville pour 4,35 kilomètres est à l'arrêt depuis 2008. Cet ouvrage a fait l'objet d'une décompression et ne nécessite aucune autre intervention compte tenu de la pureté du produit transporté. La société AIR LIQUIDE souhaite aujourd'hui procéder à un plan d'arrêt définitif de ce tronçon. L'article R555-29 du code de l'environnement, prévoit que les communes et gestionnaires de l'occupation du domaine public soient consultés concernant ce dossier technique. Ce dernier a été transmis en mairie et il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Il est proposé au conseil municipal de déclarer qu'il n'a pas d'observation à formuler et qu'il émet un avis favorable.

Vote : unanimité

M. Médart indique que vont être présentés les éléments de bilan 2016 des trois budgets, ville, assainissement et eau suite à quoi les comptes de gestion seront soumis au vote.  
La parole est laissée à Monsieur Husson.

- **2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour

l'exercice 2016 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part  
Après en avoir délibéré, Vote : unanimité

• **3/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part  
Après en avoir délibéré, Vote : unanimité

• **4/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET EAU**

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
Après en avoir délibéré, Vote : unanimité

M. Médart indique qu'il va récapituler les comptes administratifs des trois budgets puis qu'il se retirera pour permettre le vote.

• **5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET VILLE**

Monsieur MEDART, synthétise le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016, lequel fait ressortir ce qui suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES.....	1 300 098.80 €
RECETTES.....	1 473 986.31 €
Résultat de l'exercice : .....	+ 173 887.51 €
Résultat reporté : .....	+ 689 333.29 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ <b>863 220.80 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES.....	672 258.01 €
RECETTES.....	323 252.07 €
Résultat de l'exercice : .....	- 349 005.94 €
Résultat reporté : .....	+ 88 038.66 €
Résultat de clôture : déficit d'investissement.....	- <b>260 967.28 €</b>

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2016 un excédent global de **602 253.52 €**.

• **6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2016, lequel fait ressortir ce qui suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES.....	183 482,64 €
RECETTES.....	194 338,02 €
Résultat de l'exercice : .....	+ 10 855,38 €
Résultat reporté : .....	+ 109 264,90 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ <b>120 120.28 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES.....	222 464,33 €
RECETTES.....	58 961,44 €

Résultat de l'exercice : .....	- 163 502.89 €
Résultat reporté : .....	+321 756.86 €
Résultat de clôture : excédent d'investissement.....	+ <b>158 253.97 €</b>

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2016 un excédent global de **278 374.25 €**.

• **7/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET EAU**

le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2016, lequel fait ressortir ce qui suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES.....	177 481.40 €
RECETTES.....	223 350,14 €
Résultat de l'exercice : .....	+ 45 868,74 €
Résultat reporté : .....	+ 10 211,43 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ <b>56 080.17 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES.....	59 540.67 €
RECETTES.....	35 593.19 €
Résultat de l'exercice : .....	- 23 947.48 €
Résultat reporté : .....	+ 5 557.30 €
Résultat de clôture : déficit d'investissement.....	- <b>18 390.18 €</b>

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2016 un excédent global de **37 689.99 €**.

Monsieur le Maire ayant la responsabilité de la gestion budgétaire 2016 des trois budgets sus mentionnés, il doit se retirer.

La présidence est laissée au doyen : M. Jacques.

M. Jacques reprend la présidence et soumet au vote les comptes administratifs, en rappelant qu'il s'agit de la validation de la gestion du maire sur l'année écoulée.

- budget ville : Il est proposé d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016.

Vote : unanimité

- budget assainissement : Il est proposé d'approuver le compte administratif assainissement pour l'exercice 2016.

Vote : unanimité

- budget eau : Il est proposé d'approuver le compte administratif eau pour l'exercice 2016.

Vote : unanimité

M. Le Maire revient et reprend la présidence

• **8/ AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de **602 253.52 €** réparti comme suit:

- un déficit en section d'investissement de 260 967,28 € majoré des restes à réaliser en dépenses pour 144 720,06 € et minoré des restes à réaliser en recettes pour 56 413 € ce qui porte le déficit de financement d'investissement à 349 274,34 €.

- un excédent en section de fonctionnement de 863 220,80 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2016 :

- en reportant le déficit d'investissement de 260 967,28 € à l'article 001 en dépenses d'investissement

- en reportant l'excédent de fonctionnement pour 349 274,34 € à l'article 1068 en recettes d'investissement et pour 513 946,46 € en recette de fonctionnement article 002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2016.

Vote : unanimité

• **9/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition pour 2017 de 2%  
Ce qui représente un passage de:

	<u>2016</u>		<u>2017</u>
- la taxe d'habitation de :	11,64 %	à	11,87 %
- le foncier bâti de :	7,54 %	à	7,69 %
- le foncier non bâti de :	31,30 %	à	31,92 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la hausse des taxes de 2%

Vote : unanimité

• **10/ VOTE DE BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif principal 2017.  
Ce projet s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>		
Nouvelles dépenses	1 815 721.46	1 301 775.00
Résultat reporté	-	513 946.46
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 815 721.46</b>	<b>1 815 721.46</b>
<b><u>Section d'Investissement</u></b>		
Nouvelles dépenses	408 601.98	539 897.57
Résultat reporté	260 967.28	349 274.34
Restes à réaliser	144 720.06	56 413.00
<b>TOTAL</b>	<b>814 289.32</b>	<b>945 584.91</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 en suréquilibre de recettes d'investissement du budget principal

Vote : unanimité

• **11/ AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de **278 374.25 €** réparti comme suit:

- un excédant en section d'investissement de 158 253.97 € minoré des restes à réaliser de 2016 en dépense pour 6 930.00 €,
- un excédent en section de fonctionnement de 120 120.28 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2016 :

- en reportant l'excédent d'investissement 158 253,97 € à l'article 001 en recettes d'investissement
- en reportant l'excédent de fonctionnement de 120 120,28 € en recette de fonctionnement article 002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2016.

Vote : unanimité

• **12/ VOTE DES TAXES ET ABONNEMENT 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de délibérer sur les taxes et abonnement à

appliquer pour 2017, il propose de reconduire les tarifs de 2016 soit :

- part fixe : 27.40 € par an et par abonnement
- part proportionnelle : 1.10 € HT par m3

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien des taxes et abonnement 2017

Vote : unanimité

• **13/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif assainissement 2017.

Ce projet s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>		
Nouvelles dépenses	383 829.24	263 708.96
Résultat reporté	-	120 120,28
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>383 829.24</b>	<b>383 829.24</b>
<b><u>Section d'Investissement</u></b>		
Nouvelles dépenses	392 841.69	241 517.72
Résultat reporté	-	158 253.97
Restes à réaliser	6 930,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>399 771.69</b>	<b>399 771.69</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 du budget assainissement

Vote : unanimité

• **14/ AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET EAU**

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de **37 689,99 €** réparti comme suit:

- un déficit en section d'investissement de 18 390,18 € majoré des restes à réaliser de 2016 en dépense pour 1 980,00 € ce qui porte le besoin d'investissement à 20 370,18 €.
- un excédent en section de fonctionnement de 56 080,17 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2016 :

- en reportant le déficit d'investissement de 18 390.18 € à l'article 001 en dépenses d'investissement
- en reportant l'excédent de fonctionnement de 56 080,17 € pour 20 370,18 € à l'article 1068 en recette d'investissement et pour 35 709,99 € en recettes de fonctionnement article 002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2016.

Vote : unanimité

• **15/ VOTE DES TAXES ET ABONNEMENT 2017 BUDGET EAU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de délibérer sur les taxes et abonnement à appliquer pour 2017, il propose de reconduire les tarifs de 2016 soit :

- part fixe : 20.70 € par an et par abonnement
- part proportionnelle : 1.80 € HT par m3

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien des taxes et abonnements pour 2017

Vote : unanimité

• **16/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif eau 2017.

Ce projet s'établit comme suit :

**DEPENSES****RECETTES****Section de Fonctionnement**

Nouvelles dépenses	310 549.99	274 840.00
Résultat reporté	-	35 709.99
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>310 549.99</b>	<b>310 549.99</b>

**Section d'Investissement**

Nouvelles dépenses	147 735.37	147 735.37
Résultat reporté	18 390.18	20 370.18
Restes à réaliser	1 980.00	-
<b>TOTAL</b>	<b>168 105.55</b>	<b>168 105.55</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 du budget eau.

Vote : unanimité

- **17/ OCTROI DES SUBVENTIONS 2017**

M. Médart indique que comme chaque année des subventions sont accordées aux associations, la parole est laissée à M.RIONDE, Adjoint aux associations, qui présente la proposition d'attribution des subventions aux associations pour 2017.

	<b>SUBV ART. 6574</b>	<b>SUBV EXCEPT. ART.6745</b>	<b>INDEMN. FRAIS NAP 2014-2015 ART. 6574</b>
<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>			
ALAYGRO Chorales+ Ateliers musicaux	2 000,00	300,00	1225,00
ALRIC		200,00	
AS LAY BOUXIERES	8 000,00		
ASSOCIATION FAMILIALE	1 500,00		
BIEN VIVRE (HOPITAL DE POMPEY)	150,00		
CENTRE CULTUREL LO SCURON DON CALMET	150,00		1223,04
COMITE DE JUMELAGE	600,00		
CLUB DU 3ème AGE	150,00		
LA LAYENNE	150,00		
TENNIS DE TABLE	1 300,00	639,00	
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00</b>	<b>1 139,00</b>	<b>2 448,04</b>

Il est précisé que Mme GOUSSOT, M. JACQUES, M. GLODKOWSKI ne peuvent pas prendre part au vote car ils sont concernés en tant que présidents ou trésorier d'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions 2017.

Vote : unanimité

**Séance levée à 21h35**